

**ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE  
au titre de l'année 2026**

Le Maire de Montval-sur-Loir,

Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

Vu la délibération n°061/15-05-2017 du 15 mai 2017 relative à la détermination des « ratios-promouvables »

Vu les lignes directrices établies par le Maire de Montval-sur-Loir après avis du comité social territorial,

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année **2026** est établi comme suit :

**Avancement au grade de** : Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
RONDEAU Daphné	Adjoint administratif territorial
GAIGNANT Sandrine	Adjoint administratif territorial

Proportion homme / femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion homme / femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	0	2

**Avancement au grade de** : Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
LEHOUX Tony	Adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe
PINAUDIER Florian	Adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe

Proportion homme / femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	2	0

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion homme / femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	2	0

**Avancement au grade de** : Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
ROBIN Sébastien	Adjoint technique territorial
DEZALAY Annabelle	Adjoint technique territorial
CORMIER Mike	Adjoint technique territorial
HERVE Magali	Adjoint technique territorial

Proportion homme / femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
4	2	2

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion homme / femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
4	2	2

**Avancement au grade de** : ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
GEOFFROY Céline	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe

Proportion homme / femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion homme / femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

**Avancement au grade de** : Brigadier Chef

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
BLANCHARD Justine	Gardien-brigadier

Proportion homme / femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion homme / femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

**Avancement au grade de** : Ingénieur principal

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
CORTOT Michaël	Ingénieur

Proportion homme / femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

\* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion homme / femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

**ARTICLE 2**

Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de gestion de la Sarthe** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

### ARTICLE 3

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Montval-sur-Loir,  
Le 5 mars 2026

Le Maire,  
Hervé RONCIERE



Publié le 13/03/2026

